



CONSEILS PSOC 2019-2020

Voici venu le temps de remplir votre demande de subvention pour le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Comme chaque année, le ROC de l'Estrie vous propose quelques conseils pour vous aider dans cet exercice.

Le formulaire est sensiblement le même que l'année dernière, puisque la brochure PSOC est en révision actuellement. **Une attention particulière est accordée à la justification de vos besoins financiers (section 5.4).**

PRENEZ NOTE QUE L'ANALYSE DE VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT SERA FAITE DE MANIÈRE RIGOUREUSE, D'AUTANT PLUS QUE NOUS NOUS DIRIGEONS VERS UNE NOUVELLE BROCHURE PSOC QUI INCLURA LES 8 CRITÈRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME (ACA). COMME L'ANNÉE DERNIÈRE, LES RESPONSABLES PSOC DEVRONT FAIRE L'ANALYSE DE VOS DEMANDES EN FONCTION DE CES CRITÈRES.

Critères d'ACA	Référence dans le formulaire
✓ Être un organisme à but non lucratif	
✓ Démontrer un enracinement dans la communauté	Question 4.2
✓ Avoir une vie associative et démocratique	Questions 3.1 et 3.2
✓ Avoir une autonomie de mission, d'approches, de pratiques et d'orientations	
✓ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté	
✓ Avoir un conseil d'administration indépendant du réseau public	Question 2 E
✓ Avoir des pratiques citoyennes et une approche globale	
✓ Avoir une mission sociale qui favorise la transformation sociale	



FORMULAIRE

Les numéros indiqués correspondent aux numéros des sections du formulaire de demande PSOC.

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Case E- Composition du CA

Pour le MSSS : *La question vise à estimer si l'organisme est géré par un conseil d'administration dont la composition est conforme à la LSSSS (art. 334). C'est pour cette raison que les administrateurs qui ne sont pas considérés comme des utilisateurs de services ou des membres de la communauté doivent être identifiés. La question vise aussi à savoir si le conseil d'administration est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public, comme l'exige l'action communautaire autonome.*

Le formulaire comprend une note qui indique les précisions à inscrire en regard de la provenance des administrateurs et administratrices.

Case F- Personne élue ou nommée

Les personnes cooptées par le conseil d'administration doivent être inscrites dans la case à titre de personnes nommées.

Si vous avez des postes vacants, inscrivez VACANT sur chacune des lignes correspondant au nombre de postes vacants.

3. FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET VIE ASSOCIATIVE

3.1.3 Personnes présentes à l'AGA

Administrateurs et administratrices

Même si les membres de votre CA sont des membres votants, ils ne doivent pas être comptabilisés dans la case "*membres votants*". Vous devez inscrire le nombre à la case "*Administrateur/administratrice*".



Employé.e.s de l'organisme

Vous devez inscrire le nombre à la case "*Employées/employés de l'organisme*" qu'ils ou elles aient le droit de vote ou non.



3.2 - Nombre de membres en règle votant

Il s'agit du total de vos membres en règle, dans votre registre de membres (incluant vos membres de CA), que vous invitez à votre AGA et qui ont **droit de vote**.

Les membres sympathisants, amis ou autre appellation selon vos règlements généraux, qui n'ont pas le droit de vote à l'AGA ne doivent pas être comptabilisés dans cette section.

4. FONCTIONNEMENT DE L'ORGANISME

4.2 - Ressources humaines

Bénévoles :

La période visée débute au 1er avril 2018.

Employé.e.s :

La période visée est du 1er janvier au 31 décembre 2018. La période de référence diffère, pour la majorité des organismes, de l'année financière.

N'oubliez pas d'inclure les employé.e.s dont les contrats se terminaient au 31 mars 2018.

Nombre total d'heures rémunérées par année :

Les heures rémunérées sont équivalentes au total des heures payées, soit le nombre total d'heures qui seront payées pour l'année 2018. Cela inclut les semaines de vacances, les congés fériés chômés des employé.e.s. et le temps supplémentaire si ce dernier est payé.

5. RENSEIGNEMENTS LIÉS À LA DEMANDE 2019-2020

5.1 - Revenus totaux 2019-2020

CE MONTANT DEVRAIT ÊTRE PLUS ÉLEVÉ QUE CE QUE VOUS DEMANDEZ AU PSOC À LA SECTION 5.2, puisque vous devez démontrer que vous diversifiez vos sources de financement. Il devrait représenter 100% de vos besoins financiers pour la réalisation de votre mission. Cela comprend le financement reçu de Centraide, d'autres fondations, de vos levées de fonds, etc.



PRÉCISION

Réaliser **ENTIÈREMENT** votre mission signifie :

Le revenu nécessaire pour permettre à votre organisme de fonctionner 52 semaines par année, avec une équipe de travail complète, de répondre aux besoins de vos membres et d'accomplir pleinement votre mission sur l'entièreté du territoire que vous couvrez, en n'oubliant pas les frais associés à la vie associative et démocratique, de même qu'à la mobilisation. C'est de ce montant dont il est question ! Un montant qui vous permettrait de couvrir l'ensemble de vos dépenses 2019-2020.

5.2 - Montant demandé au PSOC

≥ 80 %

Le ROC de l'Estrie vous suggère de demander un montant **égal ou supérieur à 80%** des budgets de base requis (c'est-à-dire 80% du montant inscrit à la section 5.1).



Rappelons que vous ne pourrez **en aucun cas bénéficier d'un montant supérieur à ce que vous demandez** et ce, même s'il y avait des annonces venant bonifier le financement à la mission.

Nos nombreuses campagnes de mobilisation sur la question du sous-financement des organismes communautaires doivent trouver écho dans vos demandes. Il faut donc que celles-ci reflètent vos besoins.

+ 3,25 %

Si vous choisissez de demander le même montant que l'année dernière, nous vous conseillons d'indexer ce montant de **3,25%**.



5.4 - Justification du montant demandé en 2019-2020 au PSOC

Vos justifications en lien avec le montant de votre demande pourraient ressembler à celles que vous avez inscrites l'an dernier. **Parlez à votre manière et selon vos réalités, de ce que vous pourriez faire si vous receviez le montant que vous demandez.**

Si vous avez indiqué le montant proposé par les seuils planchers nationaux, sachez que vous devez tout de même **justifier** vos montants.

BIEN REMPLIR CETTE SECTION!

L'ANNÉE PASSÉE, DES GROUPES ONT FAILLI NE PAS ÊTRE ÉLIGES AU REHAUSSEMENT FINANCIER CAR LEUR DEMANDE N'AVAIT PAS ÉTÉ BIEN COMPLÉTÉE DANS CETTE SECTION.

Il n'est pas demandé de joindre vos prévisions financières. Cependant, si vous demandez un montant supérieur à ce que vous avez reçu pour l'année 2018-19, vous devrez indiquer des montants pour les activités/moyens que vous souhaitez mettre en place.

Vous n'avez pas à inventer de nouveaux projets! L'objectif est de décrire ce dont vous avez besoin pour réaliser votre mission sans avoir à composer avec de multiples bailleurs de fonds, du chômage économique, des postes à temps partiel ou des coupures de postes, etc. Donc dans votre idéal, avec le montant que vous demandez, que feriez-vous que vous ne faites pas actuellement faute de financement.

Quelques exemples :

	Montant (\$)
Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre marquée, offrir des salaires décents, un régime de retraite, des assurances collectives.	Ne pas inscrire le total de votre masse salariale, mais les coûts relatifs à l'augmentation des salaires et aux avantages sociaux.
<i>Ceci permettra à l'organisme de consolider son équipe de travail qui pourra assurer une présence régulière auprès des membres.</i>	Pour information, on estime : <ul style="list-style-type: none">• 4% pour le régime de retraite• 3,15% pour l'assurances collectives• 12,85% pour les DAS



<p>Améliorer la vie associative (recrutement – formation des bénévoles - formation de comités – consultation)</p> <p><i>Exemple de précisions :</i> <i>Organiser XX (nombre) de kiosques dans les lieux publiques pour recruter des bénévoles.</i></p> <p><i>Mettre en place une formation pour les membres et leur offrir pour qu'ils puissent prendre la parole en public sur les causes défendues par l'organisme.</i></p> <p><i>Augmenter les plages horaires pour le milieu de vie – par exemple : ouvrir un soir/ semaine pour répondre aux besoins de la communauté que vous desservez</i></p>	<p>Dans votre justification inclure :</p> <p>Les salaires et les frais d'administration courant (on estime à 10%) inhérent aux activités décrites</p> <p>Les frais d'activités tel que le café, les collations, le matériel de bureau (photocopie, affiche, etc.), les frais de promotion (par exemple publicité)</p>
<p>Offrir des activités ailleurs sur le territoire selon votre rayonnement reconnu par le CIUSSS.</p> <p><i>Si vous avez un rayonnement local, rendre visible davantage l'organisme afin de rejoindre XX nouvelles personnes. (Indiquez comment vous comptez rendre visible l'organisme)</i></p> <p><i>Si vous avez un rayonnement multi-MRC ou régional, augmenter le nombre de visites dans les différentes MRC à raison de XX par année afin de rejoindre davantage les populations (Indiquez comment vous comptez rendre visible l'organisme)</i></p>	<p>Dans votre justification inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les salaires et les frais d'administration courant (on estime à 10%) inhérent aux activités décrites• Les frais de déplacements estimés• Les coûts reliés à la promotion de vos activités



Pour conclure



Prenez le temps de chiffrer la réponse à vos besoins et si nécessaire, utilisez les seuils planchers nationaux comme guide de référence. La demande PSOC est l'occasion de **faire part au gouvernement de l'ampleur de nos besoins réels et de la nécessité d'un meilleur soutien financier à la mission.**

RECOMMANDATIONS :

- Calculez votre masse salariale en fonction de la **politique salariale** des organismes communautaires ou en fonction de ce que vous voudriez réellement offrir.
- Ayez en tête le montant demandé au CIUSSS l'an passé afin de demander un montant plus élevé que celui-ci, tenant compte minimalement de **l'augmentation du coût de la vie (3.25%)**.
- Utilisez au besoin les **seuils planchers nationaux** (voir annexe 1).

N'OUBLIEZ PAS...

- ✓ **Votre résolution de conseil d'administration.**
- ✓ **De demander le montant dont vous avez besoin pour réaliser ENTièrement votre mission.**
- ✓ **Que vous n'obtiendrez pas plus que ce que vous demandez puisque le CIUSSS ne peut pas vous verser un montant plus élevé que celui inscrit dans votre demande PSOC et ce, même si de nouveaux argents arrivaient en cours d'année.**
- ✓ **La date limite est le 22 février 2019** pour envoyer votre demande par courriel à psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca



ANNEXE 1

Seuils planchers nationaux

pour réaliser pleinement votre mission

Typologie	Ressources humaines que le seuil plancher permettrait	Seuils planchers 2018-19 indexés pour l'ensemble de la mission (RH, vie associative, frais de fonctionnement...)
Aide et entraide	Équipe de travail composée de 3 personnes durant toute l'année (équivalent temps complet)	237 252\$
Sensibilisation / promotion	Équipe de travail composée de 3 personnes durant toute l'année (équivalent temps complet)	237 252 \$
Milieu de vie	Équipe de travail composée de 5 personnes durant toute l'année (équivalent temps complet)	395 420\$
Hébergement	Équipe de travail composée de 10 personnes durant toute l'année (équivalent temps complet) Modulation par nombre de lits (au- dessus de 9 lits)	790 838 \$ (base) + 15 000 \$ par lit supplémentaire (si + de 9)
Regroupement	Équipe de travail composée de 5 personnes durant toute l'année (équivalent temps complet)	461 323 \$